



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

36^e séance plénière

Mardi 26 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

En l'absence du Président, M. Carrión-Mena (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 41 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/65/83)

Projet de résolution (A/65/L.3)

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine pendant la présente réunion plénière sur le point 41 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Groupe des 77 et la Chine s'est toujours fermement opposé à ce blocus. Au deuxième Sommet du Sud, qui s'est tenu à Doha, au Qatar, du 12 au 16 juin 2005, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et la Chine ont fermement dénoncé les lois et règlements ayant un effet extraterritorial ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement. Ils ont appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier

contre Cuba qui, outre son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause un préjudice matériel et économique immense au peuple cubain.

À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine voudrait réitérer de nouveau sa position de longue date sur cette question importante. À l'occasion de leur trente-quatrième réunion annuelle, qui s'est tenue le 28 septembre dernier au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et la Chine

« ont catégoriquement rejeté les lois et règlements à caractère extraterritorial et toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées à l'encontre des pays en développement, et ils ont réaffirmé la nécessité de les lever immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures, outre qu'elles portaient atteinte aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, constituaient une grave menace pour la liberté du commerce et de l'investissement. Ils ont par conséquent demandé à la communauté internationale de ne pas les reconnaître ni de les appliquer. » (voir annexe).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Groupe des 77 et la Chine prend note des communications émanant des gouvernements et des organes et institutions des Nations Unies, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 64/6 (A/65/83). Malheureusement, elles démontrent sans conteste que l'embargo reste pour l'essentiel inchangé et continue d'imposer de sévères restrictions économiques et financières à Cuba. En outre, l'effet d'accentuation de la crise économique mondiale sur Cuba associé au maintien de l'embargo imposé par le Gouvernement des États-Unis vont aggraver encore les souffrances du peuple cubain.

Le Groupe des 77 et la Chine exhorte les États-Unis à répondre aux appels croissants de la communauté internationale à la levée de ce blocus de 50 ans et à se conformer rigoureusement aux principes de respect mutuel et de non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays frère. L'embargo fait échec aux efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nuit à la coopération régionale dans cette zone.

Le Groupe des 77 et la Chine est déterminé à œuvrer à l'édification d'un monde meilleur pour tous, dans lequel les États, petits et grands, puissent coexister de façon pacifique. Pour voir le jour, cette coexistence pacifique entre les États passe par le respect par tous des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et le maintien de relations pacifiques entre les États.

Le Groupe des 77 et la Chine apportera à nouveau son plein appui au projet de résolution condamnant cet embargo (A/65/L.3) et appelle tous les États Membres à faire de même.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, étant donné la longueur de la liste des orateurs inscrits, je propose de clore maintenant la liste des orateurs pour le débat sur ce point. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : C'est avec un immense plaisir que je prends la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom des 118 États Membres de l'ONU membres du Mouvement des pays non alignés, et je commencerai par souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez

Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, à qui j'exprime tout l'appui de notre Mouvement.

Il y a deux jours, le 24 octobre, nous avons célébré la Journée des Nations Unies, à la date anniversaire du début de l'existence officielle de l'Organisation, il y a 65 ans, jour où 50 nations, grandes et petites, ont proclamé d'une seule voix leur détermination de réaliser ensemble de nobles objectifs ancrés dans des valeurs intemporelles et des idéaux éternels et où ils ont décidé de les consacrer pour l'éternité dans la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, le Mouvement des pays non alignés réitère sa volonté inébranlable de défendre, préserver et promouvoir ces principes et de veiller à la viabilité de toutes les dispositions du droit international qui, ensemble, constituent l'essence même de notre travail multilatéral et orientent les efforts que nous déployons collectivement pour maintenir la paix et la sécurité internationales, parvenir à une croissance économique et à un développement durables et garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

C'est dans ce contexte que le Mouvement des pays non alignés juge troublant que des mesures unilatérales et des lois de nature coercitive soient encore adoptées et appliquées contre des pays du Mouvement, des mesures et des lois qui empêchent ceux-ci d'exercer leur droit de décider librement de leur système politique et de leur régime économique et social préféré. Nous ne pouvons que condamner énergiquement de telles violations du multilatéralisme et demander qu'il y soit mis fin immédiatement. Nous en appelons également à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de reconnaître de telles lois et mesures et qu'ils appuient les demandes d'indemnisation faites par ces pays pour les dommages subis suite à cette violation de normes de conduite adoptées à l'échelon international.

Cette année, le Président de l'Assemblée générale a fait le choix judicieux de consacrer la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale au thème « Réaffirmer le rôle central des Nations Unies dans la gouvernance mondiale ». Seulement, cela ne saurait intervenir que si tous les pays de l'ONU respectent les règles qui régissent le multilatéralisme et s'abstiennent de toute mesure portant atteinte aux principes énoncés dans la Charte, aux normes du droit international et au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, du principe de bon voisinage et de la confiance mutuelle. L'embargo imposé contre Cuba par les États-Unis

d'Amérique va incontestablement à l'encontre de ces principes comme il soulève de nombreuses questions : comment un pays peut-il empêcher un de ses voisins de pratiquer librement le commerce quand il ne cesse en même temps d'inviter les pays à commercer librement? Comment un pays peut-il imposer des limites au droit de voyager de ses ressortissants alors qu'il plaide vigoureusement en faveur de la liberté de circulation? Le Mouvement des pays non alignés reste perplexe devant ces contradictions manifestes, qu'il convient, à son avis, de rectifier dans les plus brefs délais.

À cette fin, les États-Unis doivent mettre fin une fois pour toute à leur embargo contre Cuba. Il s'agit du régime de sanctions le plus long et le plus dur que les États-Unis aient jamais appliqué contre un pays dans toute leur histoire. Cette exigence n'est pas celle de Cuba simplement ou des seuls pays membres du Mouvement des pays non alignés qui se sont clairement exprimés au niveau des chefs d'État et de gouvernement lors de leur quinzième conférence au sommet organisée à Charm el-Cheikh, en Égypte, en juillet 2009; c'est l'exigence de 187 pays de l'ONU, qui ont voté l'année dernière pour la résolution 64/6, la dix-huitième qu'adopte l'Assemblée générale sur cette question. Nous exhortons une fois de plus les États-Unis à se conformer immédiatement et intégralement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever immédiatement l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Je suis convaincu que les membres conviendront avec moi qu'il n'est nul besoin de s'étendre sur les dommages causés par l'embargo au développement économique et social de Cuba et au bien-être de son peuple. Nous sommes tous conscients des répercussions néfastes de l'embargo, non seulement sur les secteurs financier, bancaire, commercial, de l'investissement et du tourisme de l'économie cubaine, mais aussi sur la santé, la nutrition, la qualité de l'eau, l'éducation et la culture. La situation sur le terrain est un rappel cruel de l'impact de l'embargo sur Cuba. En outre, des sociétés et des ressortissants de pays tiers pâtissent également de ce blocus unilatéral qui porte ainsi atteinte aux droits souverains de beaucoup d'autres pays. Le Mouvement des pays non alignés réitère sa profonde préoccupation face à l'élargissement des effets extraterritoriaux de l'embargo, que nous voyons comme une autre raison plaidant en faveur de la levée rapide de ces sanctions injustifiées.

Année après année, le Président du Mouvement des pays non alignés intervient devant cette Assemblée pour demander instamment aux États-Unis d'être fidèles aux principes que les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient expressément inscrits dans la Charte en prenant les mesures nécessaires à la levée rapide de l'embargo qu'ils imposent à Cuba. À une époque caractérisée de plus en plus par la coopération internationale, destinée à nous permettre de faire face aux défis qui mettent en jeu notre existence même et de veiller au bien-être de nos peuples, le maintien de l'embargo semble relever d'une époque bien révolue. Le Gouvernement des États-Unis, aujourd'hui plus que jamais, doit faire en sorte que ses déclarations sur l'ouverture et le dialogue avec le monde extérieur soient assorties d'actions que la communauté internationale accueillerait favorablement, alors qu'elle s'apprête à voter pour le projet de résolution sur la nécessité de mettre fin à l'embargo imposé à Cuba (A/65/L.3). Le Mouvement des pays non alignés ne cessera d'adresser le même message aux États-Unis : levez immédiatement le blocus. J'exprime le vœu que notre appel ne restera pas cette fois sans réponse.

M. Bowler (Malawi) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole devant l'Assemblée générale. Je voudrais m'associer au collègue qui m'a précédé pour ajouter la voix du Malawi et du Groupe des États d'Afrique à l'appel soulignant la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, à l'ordre du jour de l'ONU depuis 18 ans.

M'exprimant au nom du Groupe des États africains et du continent africain, et en ma qualité de Président de l'Union africaine, je réitère la décision du quinzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se sont réunis à Kampala (Ouganda) le 27 juillet 2010. Par cette décision sur la question des sanctions imposées à Cuba, l'Union africaine a demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever l'embargo économique et commercial injustifiable et de longue durée imposé à la République de Cuba, ce qui permettra ainsi à celle-ci de tirer profit de toutes les perspectives légitimes d'un développement continu qu'elle attend depuis trop longtemps.

Dans l'allocation qu'il a prononcée devant la réunion plénière de l'Assemblée générale le 23 septembre 2010, S. E. M. Bingu Wa Mutharika,

Président de la République du Malawi et Président de l'Union africaine, a déclaré d'une manière catégorique que les sanctions ont été sources de grandes difficultés économiques, surtout pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables des pays visés, y compris Cuba. Au nom de l'Union africaine, il a lancé aux personnes concernées le défi de promouvoir le progrès social et un meilleur niveau de vie, comme cela est énoncé dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. En Afrique, nous croyons que le moment est désormais venu de donner une chance au dialogue et de permettre à Cuba de continuer à apporter une contribution effective au développement mondial, et que les États-Unis devraient lever leur embargo de longue durée.

Les pays africains, ainsi que la majorité des pays et des États Membres de l'ONU, comme le montrent les votes qui ont eu lieu au fil des ans à l'Assemblée générale, estiment qu'il est grand temps de lever l'embargo imposé au peuple innocent de Cuba qui le subit depuis 50 ans. Les enfants nés après 1960, devenus aujourd'hui des hommes et des femmes, n'ont rien connu d'autre que l'embargo imposé à ce beau pays qui a un si grand potentiel et tant de bonne volonté.

Le temps du changement est venu. Maintenant. Le Groupe des États africains et l'Union africaine ont bon espoir que l'Administration du Président Obama peut et doit procéder à ce changement. Encore une fois, le Groupe des États africains, l'Union africaine et le Malawi appellent à la levée immédiate de l'embargo sur ce beau pays qu'est Cuba.

M^{me} Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'associe également aux déclarations faites par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme ils l'ont fait par le passé, les États membres de la CARICOM continuent de réaffirmer leur opposition sans équivoque au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, blocus qui a été dénoncé, au cours des 18 dernières années, par la grande majorité de la communauté internationale. L'imposition unilatérale de lois à caractère extraterritorial à des États tiers est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des

Nations Unies, et le blocus lui-même va à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange dont cet organe s'est fait traditionnellement le champion.

Le chœur incessant des critiques internationales et la logique d'un monde qui a énormément changé depuis les 45 années que le blocus a été imposé semblent être apparemment sans effet sur la persistance obstinée avec laquelle celui-ci est maintenu. Voilà 19 ans que le blocus a survécu à la guerre froide. Il a duré plus longtemps que les mandats de huit présidents des États-Unis et que celui du Président cubain Fidel Castro. Plus de 70 % des Cubains en vie aujourd'hui sont nés sous le régime du blocus. La CARICOM considère le blocus comme un anachronisme qui n'a fait que contribuer aux souffrances de générations de Cubains et a inutilement exacerbé les tensions entre les États-Unis et Cuba. Il ne sert, en ce XXI^e siècle, aucun objectif juridique, politique ou moral légitime.

La nature punitive de ce blocus préoccupe tout particulièrement la CARICOM, qui partage avec le peuple cubain une histoire, une culture et des liens fraternels. Cuba est le plus peuplé des États de la région des Caraïbes et fait partie intégrante du processus pancaraïbes. Les liens des Caraïbes avec Cuba ont une valeur historique, parce qu'ils ont été consolidés par des années de coopération active à différents niveaux. Les États membres de la CARICOM continuent d'entretenir des relations étroites avec Cuba grâce à un large éventail de programmes de coopération dans des domaines tels que le commerce, les soins de santé, les infrastructures ou encore la mise en valeur des ressources humaines. À de nombreux égards, notre développement régional futur dépend à bien des égards du développement et des progrès collectifs. Dans ce contexte, nous estimons que le blocus n'est pas seulement un acte punitif à l'encontre de Cuba, mais également une entrave au développement de toute notre région.

Le rapport de cette année du Secrétaire général (A/65/83) sur l'application de la résolution 64/6, comme les autres rapports établis sur la question, donne un aperçu des réponses apportées par une grande majorité d'États Membres qui partagent les mêmes vues sur la poursuite de ce blocus unilatéral imposé à Cuba. En effet, le rapport du Secrétaire général montre que l'embargo a même des répercussions sur la façon dont les organes et organismes des Nations Unies mènent leurs activités à Cuba. Aussi les États membres

de la CARICOM réaffirment-ils les positions du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés qui sont opposés à ces mesures unilatérales et maintiennent la position selon laquelle un engagement constructif et des négociations pacifiques demeurent le seul moyen acceptable d'avancer vers une paix et une stabilité durables.

La résolution que l'Assemblée générale ne cesse d'adopter année après année, constitue également une tache sur la crédibilité et l'efficacité de l'ONU. Il n'existe sans doute aucune autre question sur laquelle l'ONU s'est prononcée de manière aussi soutenue, énergique et claire. Et pourtant le blocus reste en place, en dépit de la désapprobation générale de la communauté internationale. La CARICOM est d'avis que le Président de l'Assemblée générale doit explorer d'autres mécanismes qui permettraient de concrétiser la résolution. Le mépris continu manifesté à l'égard de la volonté de l'Assemblée générale ne fera que compliquer l'objectif déclaré du Président d'améliorer le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale.

Les conséquences du blocus sur l'économie cubaine continuent de préoccuper considérablement la CARICOM, et ses effets humanitaires sur le peuple cubain, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation, sont particulièrement affligeants. Le fait que Cuba ne puisse pas acquérir l'équipement médical, les pièces de rechange et les médicaments de dernière génération dont elle a besoin à cause du blocus continue de porter préjudice au système de santé, qui maintient la gratuité des traitements pour les Cubains.

Étant donné l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes et des ouragans causées par les changements climatiques et la vulnérabilité géographique de Cuba face à ces catastrophes naturelles, l'impact humanitaire inacceptable du blocus est d'autant plus aigu. En outre, Cuba a de plus en plus de difficultés à avoir accès à des matériaux de construction et à du matériel lourd en raison de la sévérité des règles d'origine et des restrictions imposées aux entreprises qui ne sont pas basées aux États-Unis. Les effets négatifs sur l'économie cubaine et sur sa croissance sont évidents et concrets. Depuis qu'il a été imposé en 1962, le blocus a coûté près de 100 milliards de dollars à Cuba.

Il est remarquable que, tout en se colletant avec la triste série de catastrophes naturelles survenues récemment et les conséquences de la crise économique mondiale, Cuba continue d'aider d'autres pays en

développement, à commencer par ses voisins immédiats dans les Caraïbes. Des milliers d'étudiants des Caraïbes suivent gratuitement des cours dans des universités cubaines, des milliers de personnes ont reçu, gratuitement, des soins médicaux et chirurgicaux à Cuba, et des milliers d'autres ont été traitées dans leur pays d'origine par des infirmières et des médecins cubains. Nous bénéficions des connaissances techniques, des programmes de renforcement des capacités, de l'aide en matière d'infrastructures et de la générosité désintéressée du peuple cubain. Le peuple cubain ne menace personne, et ni le blocus ni ses conséquences délétères ne l'ont empêché de continuer d'offrir une aide amicale et solidaire, même au-delà des clivages idéologiques.

Étant donné l'attitude pacifique, généreuse et empreinte de coopération dont Cuba fait montre à l'échelon international, elle ne devrait pas être isolée ou empêchée de prendre part aux processus régionaux et de l'hémisphère. La CARICOM réaffirme son appui sans faille au droit du peuple cubain à l'autodétermination et à la poursuite fructueuse de son développement socioéconomique, selon les modalités qu'il aura choisies. Nous demandons encore une fois qu'il soit mis fin à un blocus qui maintient un climat de tension entre deux États voisins et génère des préoccupations, des inquiétudes et un malaise dans toute la région des Caraïbes.

Les États membres de la CARICOM continuent d'entretenir des relations amicales aussi bien avec Cuba qu'avec les États-Unis. Ces deux voisins, séparés de 145 kilomètres seulement, ont produit de grands érudits, des hommes de science de renom et des dirigeants mondialement connus. Les deux pays ont une histoire noble et glorieuse, et sont peuplés de gens amicaux, ouverts et aimants. C'est pourquoi, en dépit d'une longue histoire d'espairs déçus, la CARICOM continue de croire que les relations entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis peuvent prendre un nouveau départ.

Nous considérons toutefois que la levée du blocus constitue une condition préalable à un véritable rapprochement entre les deux pays, et non pas un résultat final négocié. Si l'évolution récente de la situation laisse entrevoir un certain assouplissement, d'autres exemples sont venus rappeler une certaine rigidité unilatérale.

Nous gardons bon espoir que le réengagement récent des États-Unis en faveur du multilatéralisme

aboutira à une volonté plus grande de prendre en considération les vues et les préoccupations de leurs amis et partenaires sur la scène mondiale. Il est difficile, à propos de cette question, d'exprimer l'opinion mondiale de manière plus convaincante et plus unanime. À ce titre, la confiance que nous inspirent les récentes déclarations du Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte en elle l'espoir que les dernières injustices historiques et unilatérales qui subsistent seront rapidement réparées.

C'est dans ce contexte que les États de la CARICOM appuient sans réserve le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et du Venezuela, État candidat à l'accession. La Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, États associés, souscrivent à cette déclaration.

Tout d'abord, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

Le MERCOSUR a été fondé sur les principes de solidarité, d'interdépendance et de bon voisinage. Nous estimons que la tolérance est la base qui a permis la convergence historique sur notre continent de peuples venus des quatre coins du monde. Nous sommes liés à nos voisins latino-américains par le désir de cohabiter dans la paix, de favoriser la compréhension mutuelle, de défendre l'indépendance et l'égalité des États ainsi que leur souveraineté, et de promouvoir le respect du droit international. Ces idéaux, qui ont guidé les relations entre les États et les sociétés d'Amérique latine au cours de l'histoire, sont consacrés par la Charte de l'Organisation des États américains.

C'est pourquoi, nous nous sommes félicités des mesures et des décisions adoptées l'année dernière, notamment dans le but d'assouplir les restrictions imposées aux voyages, de supprimer le plafond fixé pour les envois de fonds et de faciliter l'expédition des colis postaux. Il est cependant regrettable qu'aucune nouvelle initiative similaire n'ait été prise récemment, que la politique de blocus à l'encontre de Cuba demeure inchangée et que les conditionnalités barrent une fois de plus la voie à un plus grand dialogue direct.

Le MERCOSUR et les États associés estiment que l'embargo imposé à Cuba est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et enfreint les règles du droit international, principalement l'égalité entre les États, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le règlement pacifique des différends. D'autre part, l'embargo est contraire au principe de la justice et aux droits de l'homme car il punit toute une population innocente sans raison apparente.

Nous rejetons par principe les mesures unilatérales et extraterritoriales qui causent des dommages irréparables au bien-être des populations et entravent les processus d'intégration régionale.

En renouvelant une nouvelle fois leur appui sans équivoque au projet de résolution dont nous sommes saisis (A/65/L.3), le MERCOSUR et les États associés réaffirment leur attachement au multilatéralisme comme instrument légitime de règlement des différends et moyen efficace de promouvoir la coopération internationale et l'entente entre les peuples.

L'embargo économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba n'est autre qu'un exemple des politiques obsolètes qui n'ont pas lieu d'être à notre époque. Par l'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée montrera une fois de plus sa volonté politique indéfectible de défendre les idéaux de la liberté, de la solidarité et du respect de la souveraineté et du droit international.

M^{me} Rovirosa (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour la dix-neuvième année consécutive, le Gouvernement mexicain prend la parole devant cette instance pour réitérer son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et pour réaffirmer son rejet du recours à des mesures coercitives qui ne trouvent pas de fondement juridique dans la Charte des Nations Unies.

Comme nous le faisons depuis 1992, date à laquelle le Gouvernement cubain a présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution visant à mettre fin à l'embargo imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Mexique prend aujourd'hui la parole pour réaffirmer sa position de principe de toujours, à savoir que les sanctions politiques, économiques ou militaires imposées à des États, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent émaner que des décisions prises ou des recommandations formulées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité des Nations Unies, lorsque

ces organes le jugent nécessaire, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Mexique estime que les mesures unilatérales appliquées de manière extraterritoriale à des pays tiers ont de graves conséquences humanitaires qui sont clairement en contradiction avec les objectifs avancés. De plus, elles signifient l'abandon de la diplomatie et du dialogue comme moyens de résoudre les différends entre États.

Le multilatéralisme, le respect du droit international et des normes et principes qui régissent la coexistence entre États ainsi qu'un dialogue respectueux demeurent le meilleur moyen de régler les différends et de garantir la coexistence pacifique entre États et un climat de paix internationale.

Plusieurs organes et entités du système des Nations Unies ont attesté l'impact négatif du blocus sur le développement socioéconomique de Cuba, dont les effets sont particulièrement tangibles dans les transactions économiques, commerciales et financières réalisées par ce pays. Ces organes et entités ont également mis en lumière les effets nocifs du blocus sur des secteurs sensibles qui touchent directement la vie quotidienne de la population cubaine, ainsi que ses conséquences indirectes sur les pays tiers, en raison de l'impossibilité d'interagir avec Cuba dans de nombreux domaines socioéconomiques.

C'est pourquoi le Mexique a toujours appuyé toutes les initiatives contre l'embargo et les mesures unilatérales dans diverses instances, à l'ONU, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement mais également au sein de l'Organisation des États américains, du Système économique latino-américain et caribéen, de la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement et du Groupe de Rio. Nous continuerons par conséquent d'appuyer l'intégration de Cuba dans les mécanismes de dialogue et d'échanges économiques, commerciaux et financiers mondiaux, conformément à la volonté et aux décisions souveraines de ce pays, afin de promouvoir la coopération et le développement.

Le Gouvernement mexicain fonde ses relations bilatérales et multilatérales sur les principes généraux du droit international qui régissent la coexistence pacifique et civilisée entre nations souveraines dans le monde contemporain. Ces principes ont été au fil du temps le fondement solide et continu des relations entre le Mexique et Cuba. Nos deux pays entretiennent

des relations historiques inébranlables, fondées sur un climat de confiance renouvelée et toujours conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Compte tenu de ce que je viens de dire, le Mexique réaffirme que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit être levé car il participe d'une politique qui, depuis près d'un demi-siècle, pénalise de manière silencieuse, systématique et cumulative la population cubaine. Le Mexique estime que le respect du droit international et des normes et principes qui régissent la coexistence entre États, ainsi qu'un dialogue respectueux, quelles que soient les disparités ou les différences, sont des outils indispensables pour régler les différends entre États et garantir un climat international de paix.

Nous savons d'expérience que les sociétés évoluent et changent en fonction de circonstances propres, et non à cause de mesures arbitraires et coercitives imposées de l'extérieur. C'est pourquoi le Gouvernement mexicain réaffirme qu'il est fermement déterminé à contribuer de manière active et résolue à l'application du droit international concernant ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous appuierons le projet de résolution (A/65/L.3) présenté pour cette session.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*): Je tiens tout d'abord à saluer le rapport du Secrétaire général (A/65/83) sur la question à l'ordre du jour. La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis 18 années consécutives, l'Assemblée générale adopte des résolutions à une majorité écrasante, exhortant tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, à abroger ou à annuler toute loi ou décision dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le pays concerné est toujours en place. Cet état de fait constitue une grave violation des buts et principes de la Charte, freine le cours normal des

échanges commerciaux et des affaires entre Cuba et d'autres pays et entrave les activités des organismes du système des Nations Unies à Cuba. Surtout, il porte gravement atteinte aux droits du peuple cubain de vivre et de se développer.

Les réponses reçues des gouvernements et des organisations internationales qui figurent dans le rapport du Secrétaire général indiquent qu'au cours de l'année écoulée, aucun changement significatif n'a été apporté au blocus économique imposé à Cuba. Ce blocus continue donc de causer des pertes économiques et financières considérables à Cuba, entravant infiniment les efforts du peuple cubain pour éliminer la pauvreté, promouvoir le développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale est confrontée aujourd'hui aux conséquences graves et multiples des crises financière, alimentaire et énergétique mondiales et du changement climatique, ce qui rend le blocus et les sanctions imposés à Cuba encore plus déraisonnable.

La Chine mène une politique étrangère indépendante et pacifique et est attachée à développer des relations amicales avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous estimons que chaque État souverain a le droit de choisir en toute indépendance le système social et la voie de développement qui lui conviennent le mieux. Aucun pays n'a le droit d'imposer unilatéralement à d'autres des sanctions militaires, politiques, économiques et autres formes de sanction. L'expérience montre que les sanctions donnent généralement des résultats contraires à ceux escomptés et risquent en fin de compte d'infliger des souffrances injustes aux populations civiles, surtout les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Dans le monde d'aujourd'hui, les peuples sont sensibles au multilatéralisme et à la démocratisation des relations internationales, tandis que l'ouverture aux autres, la coopération, le respect mutuel et le progrès pour tous sont devenus le leitmotiv de la communauté internationale. En cas de différends, il n'y a pas de meilleur moyen que le dialogue sur un pied d'égalité et des consultations amicales pour les régler. Le Gouvernement chinois a toujours soutenu que les pays devraient développer leurs relations dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte.

Nous nourrissons toujours l'espoir que dans les relations entre États le dialogue l'emportera sur

l'affrontement, et l'engagement et les échanges sur l'embargo et les sanctions. Le Gouvernement chinois demande donc que le pays concerné lève le plus rapidement possible le blocus économique, commercial et financier qu'il a imposé à Cuba. Dans ce contexte, la Chine appuie le projet de résolution (A/65/L.3) présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations prononcées ce matin par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Brésil, au nom du MERCOSUR. Mon pays voudrait toutefois faire entendre sa voix en cet instant historique.

À la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, une majorité écrasante de pays a voté pour la levée du blocus économique, commercial et financier qui, depuis un demi-siècle, vise à restreindre le droit du peuple cubain à décider de son propre destin. Ces pays lancent avec force un appel au respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples, et condamnent fermement les menaces à l'indépendance politique des États, incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement impérialiste des États-Unis va-t-il continuer de faire fi de la volonté de l'Assemblée générale, qui a condamné à maintes reprises le blocus contre la République sœur de Cuba? Réaffirmant son attachement historique aux valeurs de l'humanisme et de la solidarité entre les peuples, la République bolivarienne du Venezuela rejette cette agression contre le peuple cubain, qui attend à la coexistence pacifique entre les nations et à la légalité internationale.

Le changement de gouvernement aux États-Unis a suscité de grandes attentes et l'espoir de voir appliquer une nouvelle politique fondée sur le respect de la souveraineté des nations. Cependant, rien ne permet d'affirmer que la politique extérieure des États-Unis a radicalement changé, en particulier en ce qui concerne le blocus contre Cuba. Le Gouvernement de ce pays continue de ne pas entendre la voix des peuples du monde entier qui exigent que cesse cette politique génocidaire qui viole les droits de l'homme les plus fondamentaux.

Il convient de noter que les lois Torricelli et Helms-Burton sont toujours en vigueur, empêchant le

commerce cubain avec des entreprises américaines et leurs filiales situées dans des pays tiers. En raison de l'application extraterritoriale du système juridique américain, le blocus nuit aux intérêts légitimes de tout pays qui décide, en toute souveraineté et légitimité, de devenir un partenaire commercial de la République de Cuba.

Les dommages considérables que la politique de blocus inflige au peuple cubain sont injustifiables. Une terrible catastrophe humanitaire pourrait en résulter, comme l'a reconnu l'Asociación Americana para la Salud Mundial, si Cuba ne possédait pas un système de santé publique extraordinaire. Le blocus imposé à Cuba a des répercussions diverses sur la vie quotidienne des femmes, des hommes, des enfants et des personnes âgées. La dureté de ce blocus se manifeste dans la manière dont il affecte la qualité de vie des enfants atteints de leucémie lymphoblastique qui doivent se passer du traitement normalement administré à ces malades. Le blocus se manifeste également dans les difficultés de la population à jouir du droit au logement. Il rend impossible l'importation des matériaux de construction nécessaires pour remplacer et réparer le nombre considérable de bâtiments endommagés lors du passage d'ouragans. Le blocus fait perdre chaque année des millions de dollars aux industries cubaines de base.

Le blocus constitue un déni répété et unilatéral par un État signataire de la Charte des Nations Unies du droit au développement d'un autre État Membre et de son peuple, sans qu'aucune mesure d'hostilité ait été prise par l'État agresseur contre l'État agresseur. Et, quelle est la raison de cette hostilité récurrente à l'égard du peuple cubain? La réponse à cette question a été donnée par le commandant Ernesto Che Guevara le 9 avril 1961, lorsqu'il a dit que ce peuple héroïque s'était soulevé « contre la domination despotique de l'impérialisme qui écrase l'identité nationale, blesse le sentiment patriotique et colonise l'économie ». C'est pourquoi le peuple cubain par son héroïsme offre un exemple de lutte pour la dignité et la souveraineté des nations. Les impérialistes ne sont pas parvenus et ne parviendront pas à faire plier son esprit patriotique.

En dépit de ce blocus criminel, le Gouvernement et le peuple cubains fournissent un appui extraordinaire aux plans et programmes établis au Venezuela en vue d'instaurer la justice sociale. La République bolivarienne du Venezuela tient à saluer cette inestimable solidarité.

C'est aujourd'hui un jour particulier à l'Organisation des Nations Unies. Nous discutons d'un sujet d'une importance capitale pour les peuples du monde entier. La République bolivarienne du Venezuela est profondément attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à la dignité, c'est pourquoi elle appuie fermement la résolution que nous présente la République sœur de Cuba (A/65/L.3), dans laquelle il est de nouveau demandé de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. Khazee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran souscrit aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine sur le sujet à l'examen. Nous voudrions également souhaiter une cordiale bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba à la présente séance. La plupart des droits des nations et des peuples ont un caractère économique et social. Les tentatives visant à priver les peuples et les pays de ces droits portent atteinte à leurs droits humains fondamentaux et sont donc illégitimes. De fait, c'est là la principale caractéristique des sanctions qui sont imposées de nos jours.

Les blocus et sanctions économiques doivent être considérés comme illégitimes, ne serait-ce que pour les raisons suivantes : premièrement, dans chaque cas, ce sont toujours certaines puissances qui sont à l'origine des sanctions imposées contre des pays ou des territoires en développement. Les sanctions sont devenues un instrument, qui sert non pas à promouvoir la paix et la sécurité internationales, mais à imposer les intentions hégémoniques de grandes puissances à d'autres pays et populations. C'est pourquoi l'imposition, la prolongation ou l'élargissement de sanctions par un seul État ou quelques États à un autre État sous prétexte de garantir la paix et la sécurité internationales, mais en réalité pour réaliser certains objectifs politiques particuliers, est déplorable. Deuxièmement, ce qui est pire, les sanctions finissent toujours par avoir un impact sur la vie quotidienne des citoyens ordinaires. Elles portent gravement atteinte aux droits reconnus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En effet, elles perturbent souvent et considérablement l'approvisionnement en produits alimentaires, médicaments et équipements sanitaires; compromettent la qualité de la nourriture et l'accès à l'eau potable salubre; entravent sérieusement le fonctionnement des

systèmes de santé et d'éducation de base; et attendent au droit au travail.

La situation de civils innocents, victimes des conséquences des sanctions, même lorsque celles-ci sont apparemment légitimes, demeure un sujet de préoccupation grave et de consternation. Il a été amplement établi que les sanctions, avant tout, mettent en péril la croissance économique et la prospérité des populations. Elles sont tout simplement punitives à mauvais escient. Troisièmement, en dépit de tous leurs effets néfastes, les sanctions se sont révélées inefficaces. Il n'existe pas de preuve tangible indiquant que des pays indépendants mettent en péril des intérêts nationaux qui leur tiennent à cœur et se plient aux volontés antagonistes de puissances hégémoniques à cause de sanctions. Quatrièmement, l'argument selon lequel les sanctions sont préférables à des mesures plus musclées s'est également révélé infondé. Certaines puissances ne s'inquiètent nullement des conséquences de mesures punitives, et agissent en outre sans tenir compte des dispositions de la Charte des Nations Unies. Elles défendent leur position sans se soucier des préoccupations de la communauté internationale et ont tendance à utiliser abusivement les moyens prévus par la Charte pour défendre leurs intérêts étroits. Chaque fois qu'elles le jugent nécessaire, elles ont inmanquablement recours à la force, qu'elles aient ou non appliqué d'abord des sanctions ou d'autres mesures non violentes, avec ou sans l'approbation de l'ONU. Les sanctions ne les empêcheront pas d'employer la force, si elles le jugent souhaitable.

Toutefois, la forme la plus injustifiable et la plus déplorable des sanctions est l'imposition de blocus unilatéraux et l'application extraterritoriale de lois nationales par un État, et il s'agit, comme on pouvait s'y attendre, des États-Unis d'Amérique. De telles mesures prises contre d'autres États ont des répercussions non seulement sur les populations concernées, mais aussi sur les intérêts de tierces parties, qui subissent un préjudice disproportionné et injustifié. Il a été demandé dans nombre de documents internationaux de mettre fin rapidement à toutes ces mesures. Ces 19 dernières années, on a assisté dans cette salle à des manifestations impressionnantes d'appui de la communauté internationale et des pays – de toutes les régions du monde – à l'appel lancé dans 18 résolutions jusqu'à présent, en faveur de l'annulation des mesures vaines et inhumaines imposées au peuple et au Gouvernement cubains.

En effet, on peut se demander ce qu'on pourrait faire d'autre pour convaincre les États-Unis de lever le blocus économique. Que pourrait-on dire d'autre pour montrer que ces mesures illégales constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du système de commerce multilatéral, des normes et des principes régissant les relations entre États et qu'elles sont contraires à la volonté manifeste de la communauté internationale? Cette volonté s'est exprimée sans équivoque dans les multiples résolutions adoptées par cet organe.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui dure depuis des décennies, n'a d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Il a gravement compromis les droits et intérêts légitimes de Cuba et d'autres États. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre des principes du droit international et est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Ces mesures continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme du peuple cubain et d'entraver les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour réaliser ses objectifs de développement – notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, ainsi que la promotion de la santé et de l'éducation –, moyens indispensables à la réalisation du développement économique et social.

La République islamique d'Iran rejette et dénonce énergiquement l'application de mesures économiques et commerciales unilatérales par un État contre un autre, ainsi que l'application de législations nationales dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États. Nous condamnons ces mesures et ces lois, et nous nous opposons à leur maintien. Nous mettrons tout en œuvre pour empêcher leur application et nous exhortons les autres États à agir de même en s'abstenant de reconnaître, d'adopter ou d'appliquer des mesures ou lois extraterritoriales ou unilatérales à caractère coercitif, y compris des sanctions économiques unilatérales, d'autres mesures d'intimidation ou des restrictions arbitraires aux voyages dans le but d'exercer des pressions sur d'autres pays, en mettant en péril leur souveraineté, leur indépendance et leur liberté de commerce et d'investissement et en les empêchant d'exercer leur droit de décider de leurs actions, de leur plein gré.

La République islamique d'Iran partage les préoccupations du peuple et du Gouvernement cubains

et insiste par conséquent sur la nécessité urgente de mettre fin aux mesures imposées à Cuba et à d'autres pays en développement et d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Pour terminer, les sanctions, quels que soient leurs auteurs ou les prétextes et excuses invoqués pour les justifier, restent illégitimes, inefficaces et punitives à mauvais escient.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens également à féliciter chaleureusement S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des affaires étrangères.

L'Algérie exprime de nouveau sa profonde préoccupation face à la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale, depuis près d'un demi-siècle par les États-Unis d'Amérique à Cuba. L'adoption annuelle par l'Assemblée générale d'une résolution appelant à la levée de l'embargo imposé à Cuba, pratiquement la même chaque année, appuyée par presque tous les membres de l'Assemblée générale, traduit la volonté ardente de la communauté internationale de mettre fin à cette situation qui n'a que trop duré.

Conformément aux principes de sa politique étrangère, l'Algérie a toujours condamné l'imposition de lois extraterritoriales et toutes formes de mesures économiques et commerciales coercitives, à l'instar de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui est contraire au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres doivent respecter les principes consacrés par la Charte, notamment l'égalité souveraine des États, l'intégrité territoriale, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Il est établi que le blocus cause un préjudice matériel et économique considérable à Cuba. Il a également au quotidien des répercussions négatives sur le bien-être du peuple cubain. Ces conséquences sont exacerbées par les effets négatifs de la crise économique et financière mondiale actuelle, qui a considérablement compromis les efforts de développement de Cuba, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/65/83), sur la base des informations sur l'application de la résolution 64/6

fournies par 134 gouvernements et 25 organes et organismes du système des Nations Unies.

Il importe de rappeler la position de longue date du Mouvement des pays non alignés sur cette question, confirmée à la quinzième Conférence au sommet du Mouvement, qui a condamné le recours à des mesures économiques coercitives et l'imposition de lois extraterritoriales du droit contre les pays en développement. Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont également exhorté le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, dans le plein respect des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question, adoptées annuellement depuis 1992.

C'est donc avec conviction que l'Algérie votera pour le projet de résolution A/65/L.3 dont nous sommes saisis, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Depuis près de 50 ans, le peuple cubain a souffert à cause du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique, qui entrave considérablement le développement de Cuba. Ce blocus constitue une violation du droit international, et son imposition est contraire aux principes nobles et permanents consacrés par la Charte des Nations Unies. La communauté internationale s'est toujours opposée à l'embargo imposé à Cuba. L'unité avec laquelle la communauté internationale a réagi à cet embargo lorsqu'elle l'a récusé par 187 votes pour et 3 contre en 2009 témoigne de la condamnation absolue de cet acte unilatéral, qui n'a duré que trop longtemps et qui doit prendre fin.

À cet égard, l'Afrique du Sud appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/65/L.3), intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». C'est notre devoir, car cette mesure impitoyable et unilatérale a causé des souffrances indicibles au peuple cubain.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous tenons également à féliciter chaleureusement S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla,

Ministre cubain des affaires étrangères, et à exprimer, par son entremise, nos salutations fraternelles au peuple chaleureux de Cuba.

L'Afrique du Sud et son peuple, de même que toute notre région, continuent de rendre hommage au rôle historique joué par Cuba pour notre libération et notre liberté. Fidèle à son attachement à la solidarité internationale, à la justice, à la liberté et à l'égalité, le peuple cubain n'est pas resté passif lorsque d'autres peuples étaient opprimés. C'est pour cette raison que nous avons le devoir, à l'égard de Cuba et de son peuple, de nous associer aux forces progressistes du monde pour condamner sans équivoque l'embargo illégal qui continue d'être imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba.

L'Afrique du Sud s'est à plusieurs reprises associée à la majorité des pays pour exprimer son rejet de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ainsi que son opposition à cette mesure. Ce faisant, l'Afrique du Sud s'est inspirée des normes fondamentales du droit international et des règles de comportement des États pour souscrire par principe à la nécessité d'éliminer les mesures économiques punitives utilisées comme moyen de coercition politique et économique. L'Afrique du Sud considère que l'imposition persistante d'un embargo économique, commercial et financier contre Cuba est une violation du principe de l'égalité souveraine des États.

Malgré cet embargo, le peuple cubain a offert son amitié et sa solidarité à d'autres peuples du monde. L'œuvre remarquable accomplie par Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et des biotechnologies dans les pays en développement, notamment en Afrique, est saluée par la communauté internationale. Les relations cordiales entre l'Afrique du Sud et Cuba sont anciennes et continuent de s'intensifier grâce à une coopération accrue dans des domaines très divers, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Le Mécanisme consultatif mixte et la Commission bilatérale mixte entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent d'être les cadres stratégiques qui guident nos étroites relations bilatérales.

Nous reconnaissons tous, sans exception, les épreuves que nous et nos peuples respectifs avons subies après le déclenchement de la crise financière, que nous continuons toujours de subir. La très sévère crise financière et économique mondiale et l'embargo

n'ont fait qu'aggraver le sort du peuple cubain et étouffer la remarquable contribution de Cuba au développement économique et social des pauvres. La communauté internationale doit donc prendre des mesures importantes pour soustraire le peuple cubain aux effets dévastateurs de l'embargo.

L'Afrique du Sud demande aux États-Unis de mettre fin à l'isolement unilatéral de Cuba. Nous exhortons les États-Unis à nouer un dialogue constructif avec Cuba. Nous appelons en outre à une action accélérée pour mettre fin au régime de sanctions injuste imposé à Cuba. Le message collectif que nous envoyons aux États-Unis doit donc être fort et clair, à savoir qu'ils doivent mettre fin à l'embargo et aux sanctions qu'ils ont imposés.

L'Afrique du Sud réaffirme son appui au projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, et demande à tous les États de s'abstenir de reconnaître les mesures et lois coercitives unilatérales qui portent atteinte aux principes consacrés par la Charte et aux normes du droit international.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de sa contribution au débat sur le point 41 de l'ordre du jour portant sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba depuis 1961, la délégation indonésienne s'associe à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine faite par le représentant du Yémen et à la déclaration du Mouvement des pays non alignés faite par le représentant de l'Égypte.

Une fois encore, l'Assemblée générale a été convoquée pour examiner les effets d'un embargo économique, commercial et financier qui dure depuis 50 ans et qui a été imposé unilatéralement à Cuba pendant la longue guerre froide du XX^e siècle. Le blocus a certes été imposé unilatéralement, mais il a eu aussi un impact sur les relations économiques et commerciales de pays tiers. Beaucoup de choses ont changé depuis l'imposition initiale du blocus. Le monde de 2010 est très différent de celui de 1961. Compte tenu des effets des crises récentes sur l'économie mondiale, les nations ont décidé de travailler ensemble pour surmonter les difficultés créées par ces crises. C'est la preuve que la mondialisation a créé les conditions d'une solidarité et d'un partenariat mondiaux véritables entre les nations. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre de l'esprit d'unité et de solidarité qui est en train de s'instaurer dans le monde contemporain.

Du point de vue de la Charte des Nations Unies et du droit international, le blocus est injuste et ne respecte pas le principe de l'égalité entre États souverains. La Charte est claire sur la nécessité de développer entre les nations des relations amicales. Elle est tout aussi claire sur la nécessité pour les nations de s'abstenir de toute action contre l'indépendance politique de tout État et de toute intervention dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

Le blocus porte atteinte à ces principes. C'est une arme politique aiguisée qui met à mal les relations entre les principales parties. Au lieu d'un dialogue pour régler les différends, nous avons un face-à-face regrettable peu propice à un échange de vues afin de normaliser les relations. Non seulement le blocus donne lieu à des complications politiques, mais les problèmes économiques, commerciaux et financiers qu'il provoque ne sont guère justifiables sur le plan humanitaire. C'est un lourd fardeau pour tout pays en développement dont le peuple bénéficierait davantage d'une politique de coopération que d'une politique d'affrontement.

L'Indonésie reste résolument opposée au blocus imposé unilatéralement à Cuba. Il est vrai qu'il a été quelque peu allégé récemment avec notamment l'assouplissement des restrictions relatives aux voyages à Cuba et la suppression des obstacles aux envois de fonds, mais le règlement préféré du différend passe certainement par la levée complète du blocus. Il est temps que les relations entre les deux parties principales se transforment grâce à un dialogue constructif.

La levée du blocus serait également conforme à l'esprit de notre époque. Ce serait clairement la preuve du respect du principe de non-intervention consacré dans la Charte des Nations Unies et par le droit international. Cuba serait ainsi en mesure d'exercer son droit de développer son commerce et d'autres activités commerciales, sans aucune restriction. Les tensions qui existent aujourd'hui entre les deux nations pourraient aussi disparaître.

L'Indonésie espère que, dans un avenir proche, les relations glaciales qui séparent aujourd'hui ces deux États voisins importants se réchaufferont. Nous pensons que l'heure de la coexistence pacifique est arrivée.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour intervenir sur le point 41 de

l'ordre du jour « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ma délégation s'associe tout d'abord à la déclaration faite par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77.

Depuis les 19 dernières années, des résolutions sur la levée du blocus de 51 ans contre Cuba sont présentées à cette Assemblée. Et chaque année, la communauté internationale se prononce sur la résolution demandant la levée du blocus. Le blocus continue d'être enveloppé dans une telle couverture idéologique que nous n'avons guère eu de possibilités d'obtenir son assouplissement ou sa levée.

Cette situation est d'autant plus triste qu'elle concerne des voisins géographiques. Nous continuons de voir Cuba essayer de s'adapter à des conditions de vie éprouvantes, sans pour autant demander un allègement de son fardeau. Nous continuons d'être profondément touchés par cela, les nouvelles générations nées sous le blocus assumant leur responsabilité avec une détermination commune. C'est la preuve de l'engagement d'une population qui multiplie les initiatives pour réduire ce grand défi en de multiples petits défis afin de pouvoir y faire face avec les moyens dont elle dispose.

Ma délégation espère que le principe de bon voisinage l'emportera et que la population de notre pays partenaire, les États-Unis, rétablira, renouvellera, ranimera, ravivera et réveillera son amitié pour Cuba et respectera de nouveau sa souveraineté, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

En fin de compte, ce sont les peuples qui sont au cœur de la Charte des Nations Unies, qui commence par les mots « Nous, peuples ». Nous, Membres de l'ONU, devons continuer de donner sa chance à l'humanité. Nous devons continuer de faire le nécessaire au nom de la paix et de la sécurité et pour préserver le droit du peuple cubain au développement. Le blocus est un anachronisme et nous ne devons pas laisser au temps ou au hasard le soin de changer les choses. Au contraire, c'est à nous, les États Membres, qu'il appartient de le faire en demandant la levée du blocus. En faisant cette noble demande, nous révérons aussi ce que nous sommes et notre souhait de tendre la main à tous.

En conséquence, pour terminer, les Îles Salomon demandent la levée inconditionnelle du blocus imposé au peuple cubain et l'instauration à sa place d'un dialogue et d'une coopération véritables. Dans un

esprit d'amitié et d'ouverture, nous demandons que l'on réponde favorablement, à cette humble demande, au nom de l'humanité.

M. Raja (Inde) (*parle en anglais*): L'Inde s'associe aux déclarations faites par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur le point de l'ordre du jour à l'examen (A/65/83).

Cela fait 19 années consécutives que cette Assemblée débat du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis près de 50 ans. Pendant toutes ces années, l'Assemblée a rejeté à maintes reprises l'imposition de lois et de mesures à effets extraterritoriaux et toutes autres formes de mesures économiques coercitives qui mettent à mal le progrès et la prospérité des populations dans le monde entier.

L'Assemblée générale a également demandé à tous les États de respecter les obligations que leur imposent la Charte et le droit international et d'abroger et d'annuler, toutes lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Malgré les appels répétés de l'Assemblée générale, ses résolutions sont restées lettre morte, contre l'opinion publique mondiale. Ce mépris impitoyable pour la volonté de l'ONU porte atteinte à la crédibilité de cet organe et affaiblit le multilatéralisme.

En attendant, et c'est plus important encore, le peuple cubain continue d'être confronté à des difficultés quotidiennes à cause du blocus. Le blocus et ses aspects extraterritoriaux restent pleinement en vigueur. En particulier, les lois nationales des États-Unis, telles que la loi de 1992 sur la démocratie à Cuba et la loi Helms-Burton de 1996, ont renforcé la portée extraterritoriale du blocus, en étendant ses effets aux entreprises étrangères et aux filiales étrangères d'entreprises des États-Unis en affaires avec Cuba ou des entités cubaines.

Le blocus, du fait notamment de ses effets extraterritoriaux, a une influence néfaste sur la vie des Cubains et sur leurs efforts pour faire avancer le développement socioéconomique de leur pays. Il empêche Cuba d'avoir accès aux marchés, aux investissements, à la technologie, aux services financiers, et aux institutions scientifiques, éducatives,

culturelles et sportives des États-Unis. Au cours des 50 dernières années, Cuba a dû payer des coûts supplémentaires très élevés pour se procurer des produits, technologies et services auprès de pays tiers situés à des milliers de kilomètres. L'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis a découragé les investissements, ainsi que le transfert et la vente de technologie à Cuba, et d'autres formes de collaboration commerciale entre Cuba et des pays tiers.

La santé, l'un des domaines abordés par les objectifs du Millénaire pour le développement, est particulièrement touchée par le refus permanent de fournir aux hôpitaux cubains des éléments aussi essentiels que des équipements médicaux, des médicaments, des technologies et du matériel d'aide au diagnostic. Les efforts de Cuba pour apporter une assistance médicale à d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud ont eux aussi souffert du blocus, ce qui constitue une conséquence extraterritoriale négative inattendue du blocus.

Dans le rapport du Secrétaire général, diverses entités des Nations Unies donnent des informations détaillées sur l'impact du blocus et ses effets extraterritoriaux. Le Coordonnateur résident, à La Havane, note le coût élevé et l'effet néfaste du blocus sur les projets de coopération dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement exécutés par le système des Nations Unies à Cuba. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dit que le blocus a un effet non négligeable sur le niveau de vie de la population cubaine et risque de menacer la sécurité alimentaire de Cuba dans l'avenir.

Le Programme des Nations Unies pour le développement note que les conséquences du blocus se font sentir dans toutes les sphères d'activité, tant sociales qu'économiques, y compris pour les couches les plus vulnérables de la population. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement indique que l'application extraterritoriale des sanctions a des effets considérables sur le commerce du fait des participations importantes des États-Unis dans des entreprises transnationales. Ces dernières années, les crises financière, alimentaire et énergétique ont encore intensifié les effets du blocus.

Compte tenu de leur proximité géographique, les relations en matière de commerce et d'investissements entre Cuba et les États-Unis devraient être normales. Malgré le blocus, les États-Unis restent l'une des principales sources d'importations alimentaires à Cuba,

dans la mesure autorisée par la loi américaine *Trade Sanctions Reform and Export Enhancement Act* adoptée en 2000. Cela ne fait que confirmer le fort potentiel qui existe entre ces deux pays en termes d'échanges, de commerce et d'investissements.

Les contacts personnels entre les deux pays restent extrêmement limités. La levée des restrictions imposées aux voyages à Cuba serait immensément bénéfique pour le secteur touristique cubain et pour la population de Cuba. Les efforts du Congrès des États-Unis pour assouplir ou lever le blocus et l'intérêt substantiel des entreprises du pays à accéder librement au marché cubain donnent encore plus de force aux résolutions annuelles de l'ONU demandant la levée du blocus imposé par les États-Unis à Cuba.

Avant de conclure, permettez-moi de réitérer l'opposition de l'Inde aux mesures unilatérales prises par certains pays qui empiètent sur la souveraineté d'un autre État, ce qui inclut les tentatives d'application extraterritoriale des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde se joint à toutes les autres nations qui appellent à mettre immédiatement fin au blocus imposé par les États-Unis à Cuba. L'Inde appuie le projet de résolution présenté par Cuba aujourd'hui.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe se félicite de la présence du Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parrilla, au débat d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/65/83) sur la question dont nous sommes saisis. Les opinions des États Membres présentées dans ce document montrent sans équivoque qu'ils n'approuvent pas l'introduction du blocus économique, commercial et financier unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba.

La position de principe de la Russie au sujet du projet de résolution (A/65/L.3) est bien connue. Notre pays, qui partage sans réserve l'opinion de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, condamne résolument le blocus américain imposé à Cuba et demande qu'il soit levé dès que possible. Nous sommes convaincus que la levée du blocus contre Cuba et la normalisation des relations américano-cubaines aideraient à améliorer la situation de l'île. Nous pensons que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est contreproductif et

anachronique, et ne correspond pas aux réalités d'aujourd'hui.

L'an dernier, l'Administration du Président Obama a pris des mesures pour lever certaines restrictions qui pesaient sur les voyages de citoyens des États-Unis se rendant à Cuba pour y retrouver des membres de leur famille et sur les envois postaux et monétaires des États-Unis vers Cuba. D'autres initiatives ont été prises pour renouer le dialogue sur les questions de migration. Nous attendons donc d'autres mesures qui permettront d'améliorer les relations entre les deux pays et, à terme évidemment, déboucheront sur la levée complète du blocus économique et commercial imposé à Cuba, qui est depuis longtemps obsolète.

Pour le moment, nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre notre politique d'appui au projet de résolution exigeant la levée du blocus, guidés par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires et de l'ingérence dans les affaires intérieures des États.

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : La Zambie votera pour le projet de résolution A/65/L.3, comme elle l'a fait par le passé, pour les raisons énoncées dans les déclarations faites par les représentants du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique, du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, auxquelles nous voudrions nous associer.

Le 12 juin 1987, le Président Ronald Reagan a fait une déclaration qui restera à jamais gravée dans l'histoire de la Guerre froide. S'adressant au Président de l'Union soviétique, il a lancé « M. Gorbatchev abattez ce mur », en référence au Mur de Berlin. Aujourd'hui, au nom du peuple cubain qui souffre, notamment des femmes et des enfants, nous voudrions solennellement et simplement dire au Président Obama : de grâce agissez selon votre conscience et levez l'embargo des États-Unis contre Cuba. Il est temps de se mettre du bon côté de l'histoire.

M^{me} Waffa-Ogoo (Gambie) (*parle en anglais*) : La Gambie souhaite s'associer aux déclarations faites par les représentants du Yémen au nom du Groupe des 77, de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'année dernière, ma délégation s'est jointe aux membres de l'Assemblée qui ont appelé à la levée immédiate de l'un des régimes politiques de sanctions les plus longs que l'Assemblée ait jamais connus. Nous avons pris la parole pensant que l'occasion était enfin arrivée de reléguer cet embargo au passé. À notre grand étonnement, ce régime vieux d'un demi-siècle est toujours intact, modifié seulement à l'occasion par quelques retouches superficielles pour faire croire à de vrais changements. Le vrai changement se fait attendre depuis trop longtemps.

À l'occasion du débat général de cette année, le Ministre gambien des affaires étrangères a déclaré :

« L'embargo appliqué par les États-Unis à Cuba est l'un des plus anciens différends politiques que cette Assemblée s'emploie à régler depuis près de deux décennies. Il est embarrassant de voir que l'on pratique encore une façon aussi cruelle et dépassée de régler les comptes dans les relations internationales. Cet embargo n'a aucune légitimité et est impopulaire, et il est temps que ceux qui l'ont imposé fassent preuve d'autorité véritable en y mettant fin » (A/65/PV.20).

Nous espérons voir dans les prochains mois parler l'autorité en faveur de la fin de ce régime punitif.

Les effets dévastateurs de l'embargo sur le Gouvernement et le peuple cubains sont amplement attestés dans le rapport A/65/83 du Secrétaire général. Il est également clair que dans le cadre de ses activités avec Cuba le système des Nations Unies paye aussi un lourd tribut, en particulier s'agissant des déplacements du personnel cubain de l'ONU, des restrictions s'appliquant à la délivrance des visas et des coûts élevés d'approvisionnement en lien direct avec l'embargo.

L'agriculture cubaine n'est pas épargnée. La santé, la recherche médicale et scientifique, la coopération en matière d'éducation, les échanges culturels et les droits de propriété intellectuelle continuent de pâtir des conséquences extraterritoriales de l'embargo.

Les entreprises cubaines, les entreprises des États-Unis et celles de pays tiers continuent d'être pénalisées pour faire des affaires à Cuba. Les voyages à Cuba continuent de faire l'objet de restrictions sous la forme de coûts prohibitifs dus aux lourdes procédures imposées aux visiteurs. Les transactions

financières entre Cuba et d'autres pays n'ont pas non plus été épargnées. Le caractère odieux de cet embargo saute aux yeux de tous. Son maintien n'a par conséquent plus de raison d'être.

Même les enfants ne sont pas épargnés par l'embargo. Le rapport du Secrétaire général relève les obstacles auxquels se heurtent les organismes des Nations Unies pour se procurer le Ritonavir, un médicament antirétroviral à usage pédiatrique. Selon le rapport, le programme de lutte contre le VIH/sida a également été touché par le manque d'approvisionnements en médicaments antirétroviraux de type Kaletra et Norvir, utilisés pour soigner les enfants et produits par le groupe Abbott, société dont le siège est aux États-Unis.

L'île de Cuba que nous connaissons ne mérite pas ces sanctions. Elle montre l'exemple en matière d'aide humanitaire dans le monde entier et de fourniture de services de santé et d'enseignement à des millions de personnes de par le monde. L'île de Cuba que nous connaissons ne constitue une menace à la sécurité nationale d'aucun pays. L'île de Cuba que nous connaissons est un pays qui encourage l'établissement de relations amicales entre les peuples et les pays de chaque région représentée dans cette Assemblée.

Ce n'est donc pas une coïncidence si le Gouvernement et le peuple gambiens se montrent aujourd'hui solidaires avec Cuba par leur vote pour le projet de résolution A/65/L.3. Nous formons une nouvelle fois le vœu que ceux qui imposent et maintiennent cet embargo inhumain sauront avoir le cœur d'appeler à sa levée totale et inconditionnelle. Il est temps de reléguer aux oubliettes l'histoire la loi Helms-Burton et la loi Torricelli. Est appelée à leur succéder une politique de relations amicales et de bon voisinage qui inaugurerait une nouvelle ère dans les relations américano-cubaines. Nous demandons aux autres pays d'appuyer le projet de résolution et de continuer d'appuyer les efforts visant à démanteler ce réseau inextricable de sanctions extraterritoriales.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana salue la présence dans cette salle de S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

Nous nous associons aux déclarations faites aujourd'hui par les représentants du Yémen, de l'Égypte et du Malawi respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

Comme par le passé, le Ghana a demandé la parole pour ajouter sa voix à ceux qui ont exprimé leur préoccupation face à l'imposition et à l'application par les États-Unis d'Amérique de l'embargo économique, commercial et financier qui se poursuit contre Cuba. L'année dernière, les membres de l'Assemblée ont voté massivement pour la résolution 64/6 qui appelait à lever le blocus. Cette forte solidarité manifestée l'année dernière à l'Assemblée générale parle d'elle-même : ces restrictions qu'impose un État Membre à un autre devraient cesser.

Dans le cadre de l'engagement du Ghana à l'égard des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, nous nous sommes toujours abstenus de promulguer et d'appliquer des lois dont les incidences extraterritoriales portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction, et à la liberté de commerce et de navigation. De fait, le Ghana et Cuba entretiennent d'excellentes relations bilatérales, fondées sur des objectifs et des responsabilités communs à l'égard d'un monde équitable et dans un esprit de coopération et de multilatéralisme.

Notre coopération de longue durée avec Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et du sport continue de croître, et il y a actuellement plus de 200 professionnels médicaux cubains qui travaillent dans des hôpitaux ghanéens et qui enseignent également dans certaines de nos universités. Cuba continue d'offrir des bourses aux étudiants ghanéens pour qu'ils étudient à Cuba dans les secteurs jugés d'une importance critique pour le programme de développement du Gouvernement ghanéen.

L'embargo, en place depuis plus d'un demi-siècle, pèse lourdement sur le bien-être des citoyens ordinaires de Cuba, de ses femmes et ses enfants qui comptent sur l'appui du reste du monde pour que soit mis fin à ce blocus qui a eu des effets délétères sur leur vie. Le Ghana a choisi de leur offrir son appui aujourd'hui dans un esprit d'entraide envers nos frères et nos sœurs à Cuba. Et nous exhortons les États-Unis à lever leur embargo.

M. Goddard (Barbade) (*parle en anglais*) : La Barbade tient à s'associer aux déclarations prononcées par les représentants du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Commonwealth des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes.

Les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies exigent le respect de l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit des peuples à l'autodétermination, le règlement pacifique des différends et le maintien de relations d'amitié entre les États. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la coexistence pacifique des États exigent de tous les États Membres qu'ils adhèrent à l'état de droit, y compris aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

C'est pour ces raisons que la Barbade est contre l'imposition de mesures punitives unilatérales, surtout lorsqu'elles impliquent l'application extraterritoriale de mesures contraires au droit international et portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation ainsi qu'à la souveraineté et à la liberté des États. La Barbade juge que l'imposition continue du blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Barbade considère Cuba comme un membre important et à part entière de la région des Caraïbes et reste attaché à poursuivre une politique d'engagement constructif avec son peuple et son gouvernement. Nous respectons sans réserve ses droits souverains et sommes favorables à son intégration pleine et entière dans l'hémisphère. Nous ne pensons pas que les efforts visant à isoler Cuba ou les mesures qui créent de nouvelles difficultés pour le peuple cubain, comme par exemple ce blocus économique vieux de plusieurs décennies, seront propices à des changements dans le pays.

L'embargo entrave le développement de relations économiques et culturelles normales. Il fausse les relations commerciales et les flux d'investissements et empêche les États voisins de conclure des affaires. Qui plus est, comme le Programme des Nations Unies pour le développement l'indique dans le rapport du Secrétaire général (A/65/83) :

« Les conséquences de l'embargo se font sentir dans toutes les sphères d'activité, tant sociales qu'économiques, du pays compromettant toutes possibilités de développement national et local et entraînant des difficultés économiques. »

La Barbade maintient d'excellentes relations tant avec les États-Unis d'Amérique qu'avec Cuba et accorde une grande valeur à ses relations d'amitiés longues et solides avec ces deux pays. C'est dans cet esprit que nous nous joignons à la communauté

internationale pour demander qu'il soit mis fin sans tarder à l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba et à son peuple. Nous exhortons également le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement cubain en vue de normaliser les relations avec Cuba. Cette mesure éliminerait une source de tension et de conflit et renforcerait les perspectives de paix, de développement et de coopération dans notre région.

En appui aux principes du droit international et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Barbade, comme elle l'a fait les années précédentes, votera pour le projet de résolution (A/65/L.3) dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des affaires étrangères, pour qu'il présente le projet de résolution A/65/L.3.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Des dangers graves et imminents menacent la survie de notre espèce. Pour préserver la vie humaine, il faut préserver la paix. L'utilisation même minime de l'énorme arsenal nucléaire mondial sonnerait la fin de notre espèce. La seule façon de garantir que ni les États ni personne n'aient recours à des armes nucléaires, c'est de les détruire, ainsi que la génération d'armes classiques mises au point récemment qui ont une puissance presque aussi meurtrière.

La seule solution, c'est le désarmement. Pour survivre, il est absolument indispensable que l'humanité fasse faire un saut à sa conscience, ce qui ne sera possible que grâce à la communication d'informations véridiques sur ces questions que la majorité des dirigeants politiques ignorent ou dissimulent, que la presse ne publie pas et qui, pour la population, sont si horribles qu'elles semblent incroyables.

Nous sommes dans une nouvelle époque, et à notre avis, c'est à l'Assemblée générale de prendre la tête – de toute urgence et comme Fidel Castro ne cesse de le réclamer – d'une mobilisation mondiale pour exiger le respect des droits de l'homme et du droit des peuples à la vie. Érigeons un autre ordre mondial. Instaurons une éthique collective fondée sur la solidarité humaine et la justice. Trouvons une solution aux conflits par la voie du dialogue et de la coopération. Que cessent l'égoïsme et les vols qui

aboutissent à la guerre et à l'emploi de la force. Face à ce grave danger, oublions ce qui nous oppose ou nous divise et unissons-nous pour sauver la paix, la planète et la vie des générations futures.

Dans ces circonstances en particulier, la politique des États-Unis contre Cuba n'a aucune base éthique ou juridique, et elle ne jouit ni de crédibilité ni d'appui. C'est ce qu'indiquent les plus de 180 votes qui se sont déroulés à l'Assemblée générale et qui, ces dernières années, ont réclamé la levée de ce blocus économique, commercial et financier. Dans le rapport du Secrétaire général mis à notre disposition (A/65/83), plus de 180 pays et organismes du système des Nations Unies indiquent leur opposition à cette politique.

Le rejet exprimé par l'Amérique latine et les Caraïbes est énergique et unanime. Le Sommet de l'unité, qui s'est tenu à Cancún en février 2010, l'a clairement exprimé. Les dirigeants de la région l'ont directement fait savoir à l'actuel Président des États-Unis. Il est évident que le rejet catégorique du blocus et de la loi Helms-Burton définit, comme peu d'autres thèmes, le patrimoine politique de la région.

Des positions tout aussi manifestes ont été approuvées par le Mouvement des pays non alignés, par les sommets ibéro-américains, par les sommets de l'Amérique latine et des Caraïbes avec l'Union européenne, par l'Union africaine, par les sommets des États d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique et pratiquement par tout groupe de pays qui s'est prononcé en faveur du droit international et du respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Il existe un consensus vaste et croissant au sein de la société des États-Unis et de la population cubaine qui a émigré dans le pays contre le blocus et pour un changement de la politique à l'égard de Cuba. Des enquêtes récentes montrent que 71 % des Américains plaident pour une normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, alors que 64 % d'entre eux et une proportion similaire de la population cubaine qui réside dans le sud de la Floride sont opposés à l'interdiction de se rendre à Cuba, qui porte atteinte à leurs droits civils.

Comme dans d'autres domaines, deux ans après que le Président des États-Unis a annoncé vouloir prendre un nouveau départ avec Cuba, les faits confirment que rien n'a changé et que le Président n'a pas utilisé ses vastes prérogatives pour assouplir le

blocus. Les sanctions contre Cuba restent inchangées et sont strictement appliquées.

En 2010, le siège économique est devenu plus dur et ses effets quotidiens sont toujours visibles dans tous les aspects de la vie à Cuba. Il a des conséquences particulièrement graves dans des domaines extrêmement sensibles pour la population comme la santé et l'alimentation. Les services ophtalmologiques cubains ne peuvent recourir à la thermothérapie transpupillaire, qui est pratiquée à l'aide d'un microscope chirurgical, pour traiter les enfants atteints de rétinoblastome, autrement dit d'un cancer de la rétine, parce qu'il leur est impossible de se procurer le matériel nécessaire pour ces interventions, qui n'est mis en vente que par la société américaine Iris Medical Instruments. Sans cette technique, il est impossible de traiter la tumeur de la rétine et d'éviter à l'enfant de perdre l'œil touché.

Les enfants cubains n'ont pas accès au médicament appelé Sevofluorane, qui est l'agent anesthésique général par inhalation le plus perfectionné, autrement dit l'anesthésique qui est utilisé pour opérer les enfants, parce que son fabricant, la société américaine Abbott, n'est pas autorisé à le vendre à Cuba. Il est également impossible de se procurer des appareils de tomographie à cohérence optique auprès de la société allemande Carl Zeiss pour examiner la rétine et le nerf optique, car certaines de leurs pièces sont fournies par la société américaine Humphrey.

Les conditions onéreuses et discriminatoires d'achat de produits alimentaires en provenance des États-Unis – qui sont soi-disant protégés par leur statut d'exception humanitaire alors que toutes les normes du commerce international sont violées – ont provoqué une diminution considérable de ces opérations au cours de l'année écoulée. Cette réalité est non seulement préjudiciable à notre peuple, mais également aux agriculteurs américains.

Personne dans cette salle ne pourrait, sans faillir à la vérité, qualifier à nouveau de partenaire commercial un pays auquel Cuba ne peut vendre ni une dose de médicament ni un gramme de nickel.

Bien que Washington ait autorisé de manière très sélective quelques échanges culturels, universitaires et scientifiques, ceux-ci restent soumis à des restrictions sévères et de multiples projets de ce type n'ont pu aboutir parce que des permis, des visas et d'autres autorisations avaient été refusés. On sait peu qu'il est

interdit aux artistes cubains de recevoir une rémunération quand ils se produisent aux États-Unis.

Le harcèlement concernant les biens et les avoirs cubains ainsi que les envois commerciaux et financiers à destination et en provenance de Cuba ou auxquels participent des institutions ou des personnes établies dans notre pays s'est intensifié. Les amendes infligées au cours de l'année écoulée par les Départements du trésor et de la justice à des sociétés de leur pays et des sociétés européennes qui avaient réalisé des transactions avec Cuba, entre autres États, dépassent 800 millions de dollars. Suivant une escalade évidente, le Gouvernement des États-Unis s'est également approprié les envois de fonds en devises de pays tiers, notamment en euros. La confiscation d'un envoi de plus de 107 000 euros appartenant à la compagnie Cubana de Aviación, effectué par l'intermédiaire du Banco Popular Español de Madrid à Moscou, est un véritable vol.

Le préjudice économique direct causé au peuple cubain par l'application du blocus ces 50 dernières années s'élève à plus de 751 milliards de dollars au cours actuel du dollars.

En dépit du rejet universel de cette politique, des hauts fonctionnaires de ce gouvernement ont confirmé qu'elle ne changerait pas. Le 2 septembre, le Président Obama lui-même a ratifié les sanctions contre Cuba en évoquant le prétendu intérêt national des États-Unis. Or, chacun sait que la Maison Blanche continue d'accorder davantage d'attention aux intérêts particuliers et bien financés d'une petite majorité pour qui la politique à l'encontre de Cuba est une affaire très lucrative.

Il est évident que les États-Unis n'ont aucune intention de mettre fin au blocus. Rien n'indique que le Gouvernement est prêt à éliminer les aspects les plus irrationnels de ce qui est déjà la série de sanctions et de mesures économiques coercitives la plus complète et la plus prolongée qui ait jamais été appliquée à un pays. Traditionnellement, chaque fois que les prétextes avancés pour ne pas lever le blocus contre Cuba s'effondrent, ils sont remplacés par de nouvelles excuses pour justifier le maintien d'une politique qui est intenable à tous égards.

Selon plusieurs agences de presse, tout récemment, le 19 octobre, le Président Obama a qualifié d'insuffisante l'évolution qui, selon lui, est en cours actuellement à Cuba, et il a posé comme condition à toute nouvelle mesure la réalisation des

changements internes que les États-Unis souhaiteraient voir intervenir dans notre pays. Le Président se trompe s'il pense qu'il a le droit de se mêler de nos affaires et de juger les processus actuellement en cours à Cuba. Il est regrettable qu'il soit si mal informé et conseillé.

Les transformations auxquelles nous procédons aujourd'hui à Cuba répondent à nos aspirations et aux décisions souveraines de notre peuple. Elles visent à actualiser notre modèle économique et à améliorer son efficacité, à perfectionner notre société, à élargir notre culture et à développer notre socialisme. Ces changements ne visent pas à satisfaire les aspirations ou les intérêts du Gouvernement américain, qui ont toujours été contraires à ceux du peuple cubain. Pour la superpuissance, tout processus qui n'aboutirait pas à l'instauration d'un régime servant ses intérêts sera insuffisant. Mais cela n'arrivera pas car plusieurs générations de Cubains ont consacré et continuent à consacrer le meilleur de leur vie à défendre la souveraineté et l'indépendance de Cuba.

Le Gouvernement des États-Unis n'a pas non plus tenu compte des nombreuses déclarations et propositions faites par le Gouvernement cubain – en public et en privé – qui démontrent notre volonté d'engager un dialogue sérieux et constructif, sur un pied d'égalité et dans le plein respect de notre indépendance.

Aucune réponse n'a été donnée aux propositions relatives à de nouveaux projets de coopération présentées par le Gouvernement cubain au cours de l'année 2010 dans le but d'avancer sur des questions d'intérêt commun telles que la lutte contre le trafic de drogue et le terrorisme, la protection de l'environnement, la prévention des catastrophes naturelles et la préparation en cas d'accidents pouvant être causés par les activités pétrolières menées dans le golfe du Mexique. On a ainsi laissé passer une nouvelle occasion d'accomplir des progrès dans des domaines bénéfiques à nos deux peuples. Au contraire, le Gouvernement des États-Unis a poursuivi ses pratiques arbitraires en inscrivant Cuba sur des listes spé cieuses, y compris sur celle des États censés soutenir le terrorisme international, établie par le Département d'État pour qualifier le comportement d'autres pays. Ce pays ne jouit pas de l'autorité morale requise pour établir de telles listes sur lesquelles il devrait être le premier à figurer et aucune raison ne justifie l'inscription de Cuba sur ces listes.

Le Gouvernement des États-Unis a maintenu également la condamnation injuste infligée aux cinq combattants antiterroristes cubains emprisonnés depuis plus de 12 ans et dont la cause a suscité un très vaste mouvement de solidarité dans la communauté internationale. Cuba, qui a été et est toujours victime du terrorisme d'État, demande à ce gouvernement de cesser d'appliquer deux poids, deux mesures et de mettre fin à l'impunité dont jouissent sur son territoire les personnes qui ont avoué avoir commis des actes terroristes dans le cadre de la politique anticubaine menée par ce pays, une politique élaborée dans les années 60 pour déstabiliser notre pays et qui a conduit à des actes de sabotage, des enlèvements, des assassinats et des agressions armées. Ce serait une façon de contribuer véritablement à la lutte internationale contre le fléau du terrorisme.

Il est à la fois scandaleux et anormal que la politique de sanctions et de subversion menée contre Cuba par les États-Unis continue d'être inspirée par la logique suivie dans le mémorandum rédigé le 6 avril 1960 par l'ancien Sous-Secrétaire d'État adjoint, Lester Mallory, et rendu public il y a quelques années. Je cite :

« La majorité des Cubains soutiennent Castro [...] Il n'existe pas d'opposition politique réelle [...] Le seul moyen prévisible de faire perdre l'appui interne [dont bénéficie le Gouvernement] est de provoquer le désenchantement et le mécontentement par l'insatisfaction et les difficultés économiques.

Il faut prendre rapidement toutes les mesures concevables pour affaiblir la vie économique [...] Il faut refuser de procurer des fonds et des biens à Cuba afin de faire baisser les salaires réels, de provoquer la famine, le désespoir et le renversement du Gouvernement. »

Cette citation est révélatrice de la politique d'agression cruelle et totalement contraire au droit international que ce gouvernement persiste à appliquer tout en sachant qu'elle cause des dommages, inflige des souffrances et viole les droits de l'homme de tout un peuple.

Il ne s'agit pas d'une question bilatérale, contrairement à ce que ne cessent de répéter les représentants des États-Unis. Son caractère clairement extraterritorial est attesté dans les lois et par de nombreux exemples de mesures coercitives appliquées à des citoyens et des entités de pays tiers.

Par sa nature et son ampleur, ce blocus constitue un acte de génocide en vertu de l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée en 1948, et un acte de guerre économique, selon la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée en 1909. C'est un acte hostile et unilatéral auquel il doit être mis fin de manière unilatérale.

Une fois de plus, au nom du peuple cubain, je demande aux représentants de tous les pays rassemblés ici de voter pour le projet de résolution A/65/L.3, que j'ai l'honneur de présenter, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Nous, les Cubains, sommes fiers de ce que nous avons accompli. Si cette guerre économique, qui entraîne des privations, n'a pas causé de pertes en vies humaines et n'est pas parvenue à provoquer des traumatismes généralisés dans notre population, c'est grâce aux efforts et aux sacrifices des Cubains et à la volonté et la détermination du Gouvernement cubain.

Bien que cette persécution économique constitue le principal obstacle au développement de notre pays et à l'amélioration du niveau de vie de notre population, Cuba a réalisé des progrès certains en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et de la faim, la santé et l'éducation dont les indices sont une référence mondiale, la promotion de l'égalité des sexes, la liberté et le bien-être de tous les Cubains, le consensus social, la participation démocratique des citoyens aux décisions du pays, l'inversion de la dégradation de l'environnement et le développement de la coopération internationale avec une centaine de pays du tiers monde.

Il y a quelques semaines, Cuba a pu annoncer dans cette salle qu'elle avait accompli des progrès considérables et exceptionnels dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats que nous avons obtenus restent une utopie pour une grande partie de la population mondiale.

Nous, les Cubains, envisageons notre avenir avec optimisme, détermination et créativité. Nous sommes mus par les sentiments de paix, de justice et de solidarité qui caractérisent notre peuple et l'amitié que le monde entier éprouve pour notre île libre et rebelle. Cuba reste prête à entretenir des relations pacifiques et respectueuses avec les États-Unis, comme elle le fait avec la grande majorité des pays de la communauté internationale et tout notre hémisphère.

Cuba ne cessera jamais de dénoncer le blocus et de revendiquer le droit légitime de son peuple à vivre et à travailler pour son développement socioéconomique dans des conditions d'égalité, en coopération avec les autres pays, sans être assiégée économiquement et sans subir de pressions extérieures.

Cuba remercie la communauté internationale de la solidarité profonde dont elle fait preuve à l'égard de notre peuple. Nous sommes convaincus qu'un jour, justice sera faite et que ce projet de résolution ne sera plus nécessaire.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/65/L.3.

À ce propos, deux représentants ont demandé la parole au titre des explications de vote avant le vote. Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Godard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis d'Amérique, comme la plupart des États Membres, sont fermement attachés à appuyer le peuple cubain dans son désir de définir librement l'avenir de son pays.

Les États-Unis d'Amérique, comme tous les États Membres, ont le droit souverain de conduire leurs relations économiques avec les autres pays comme ils l'entendent. Les relations économiques des États-Unis avec Cuba sont une question bilatérale qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste de relations destinées à encourager à Cuba une plus grande ouverture et à accroître le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le respect de ces droits et libertés fait partie des valeurs fondamentales de cette organisation. Il ne faut pas l'oublier, au milieu d'un débat qui se perd dans les arguments rhétoriques du passé et se focalise sur des divergences tactiques, bref, un débat qui n'aide en rien le peuple cubain.

Notre délégation regrette que la délégation cubaine continue, année après année, d'assimiler, de manière tout à fait impropre et incorrecte, les restrictions commerciales appliquées par les États-Unis à Cuba à un acte de génocide. Un emploi si manifestement abusif du terme ne fait que minimiser les souffrances véritables des victimes de génocides à

travers le monde. De plus, nous tenons à rappeler à ceux qui accusent les sanctions américaines d'être la cause des privations du peuple cubain que les États-Unis n'imposent aucune restriction sur l'aide humanitaire destinée à Cuba et demeurent le plus important fournisseur de vivres à Cuba.

Les États-Unis ont vendu pour 533 millions de dollars de produits agricoles, d'appareils médicaux, de médicaments et de bois à Cuba en 2009. Rien que pour les produits agricoles, les exportations des États-Unis vers Cuba ont atteint 526 millions de dollars. Encore une fois, Cuba a fait savoir en 2009 que les États-Unis étaient son cinquième plus grand partenaire commercial. En 2009, les États-Unis ont également autorisé l'envoi d'une aide humanitaire privée de 237 millions de dollars, sous forme de paquets-cadeaux remplis de nourriture et d'autres produits de première nécessité, de dons humanitaires non agricoles et de dons à caractère médical.

Il importe en outre de noter que les États-Unis ont montré qu'ils étaient prêts à discuter avec le Gouvernement cubain de questions portant sur la sécurité et le bien-être de nos deux peuples. En avril 2009, le Président Obama a déclaré que les États-Unis voulaient prendre un nouveau départ avec Cuba, mais il y a du chemin à parcourir pour surmonter les décennies de méfiance. Au cours des 21 derniers mois, les États-Unis ont obtenu quelques progrès dans la direction définie par le Président. Nous avons levé les restrictions imposées aux visites familiales et aux transferts de fonds, et augmenté les quantités de produits à caractère humanitaire dont les Américains peuvent faire don aux ressortissants cubains. Les États-Unis ont simplifié les procédures de conclusion d'accords entre les compagnies de télécommunications américaines et Cuba afin de fournir des services dans ce domaine, et ont facilité la signature de contrats entre les producteurs agricoles américains et leurs clients cubains. Par ailleurs, nous avons repris des discussions bilatérales sur la question des migrations, entamé des pourparlers afin de rétablir les services postaux directs entre les États-Unis et Cuba, et intensifié les échanges artistiques et culturels entre nos pays, dans le droit fil de notre soutien de longue date à la liberté d'expression. À la suite du tragique tremblement de terre survenu en Haïti, les États-Unis ont coordonné leur action avec Cuba pour répondre aux besoins médicaux des Haïtiens, dans le cadre des efforts de secours internationaux dans le pays.

Le Président Obama a déclaré publiquement que la libération des prisonniers politiques et les réformes économiques constituaient des mesures positives pour le peuple cubain. Les États-Unis espèrent voir se réaliser rapidement ces promesses, et s'instaurer une plus grande ouverture au niveau du Gouvernement cubain, témoignage de sa volonté de dialoguer de manière constructive avec son propre peuple. Toutefois, les États-Unis sont d'avis qu'une nouvelle ère dans les relations entre les États-Unis et Cuba ne pourra vraiment advenir que lorsque le peuple cubain jouira des libertés économiques et politiques reconnues sur le plan international et pour la défense desquelles cet organe a tant œuvré dans d'autres pays du monde.

Ma délégation votera contre le projet de résolution A/65/L.3. En effet, les États-Unis pensent qu'il est grand temps que cette organisation consacre son énergie à appuyer le peuple cubain dans son désir de décider librement de son propre avenir et qu'elle dépasse le stade de la posture rhétorique que ce projet de résolution représente.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua tient à expliquer pourquoi il va voter pour le projet de résolution A/65/L.3 présenté par notre collègue Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, que nous remercions d'avoir mis l'Assemblée générale au courant des dommages et des préjudices que l'Administration du Président Barack Obama continue d'infliger au peuple cubain avec le blocus le plus criminel qu'ait connu l'histoire de l'humanité.

Avant cela, je souhaite exprimer notre éternelle gratitude au peuple et au Gouvernement cubains pour leur solidarité inconditionnelle, et, plus récemment, pour la noble initiative de solidarité qu'ils ont mise en œuvre dans mon pays, le Nicaragua. Notre président vient de décerner la récompense de l'ordre Rubén Darío de l'indépendance culturelle à la Brigade médicale cubaine *Todos con Voz*, qui s'est acquittée de la mission historique de faire le diagnostic et procéder au recensement de tous nos frères et sœurs nicaraguayens qui souffrent de handicaps à travers tout le territoire national. Je cite les paroles qu'a prononcées le commandant Daniel Ortega Saavedra, Président du Nicaragua, à la cérémonie.

« À la Brigade médicale *Todos con Voz*, vitrine exemplaire du modèle de développement scientifique et de santé publique humaniste et solidaire de l'île de Cuba, de Fidel et Raúl,

modèle reconnu comme l'un des meilleurs du monde et qui fait la fierté de tous les révolutionnaires du monde. »

Cuba, cette île sœur, ce peuple et ce gouvernement frères, que les peuples et les gouvernements représentés ici reconnaissent et saluent pour son héroïsme, sa solidarité, son humanisme, sa générosité et son dévouement face aux souffrances des autres peuples, est un pays toujours prêt à tendre la main quand nous avons besoin d'aide. C'est pour cette raison que nous nous exprimerons à nouveau aujourd'hui pour exiger de celui qui lui impose un blocus, qui fait obstacle à son développement et qui menace ceux qui s'approchent d'elle, celui qui, dès le premier jour de sa révolution, a mené l'agression contre elle, qu'il abandonne cette politique absurde et inhumaine.

Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui à l'Assemblée générale pour joindre de nouveau nos voix au sein de la communauté internationale, et exiger du Gouvernement des États-Unis, pour la dix-neuvième année consécutive, qu'il mette fin à ce blocus criminel et inhumain imposé au généreux et héroïque peuple cubain et à son gouvernement.

N'importe quel pays comprendrait cela, à la lecture du rapport du Secrétaire général (A/65/83), qui contient les réponses des pays et des organes et institutions des Nations Unies. Tous les pays, à l'exception d'un seul, le comprennent. Une fois de plus, le Gouvernement des États-Unis va se retrouver isolé face à la communauté internationale. Une fois de plus, le monde sera aux côtés de Cuba et de son peuple pour en défendre la souveraineté et la révolution à jamais intangible et exiger la levée de ce blocus inhumain. L'Amérique latine et les Caraïbes défendent Cuba d'une seule voix. Nous avons fait cause commune avec Cuba pour amener le Gouvernement américain à revenir sur son erreur historique, qui est désormais un anachronisme dans notre région, et à la rectifier.

Non seulement les États-Unis continuent de faire fi de la volonté de l'Assemblée générale, mais ils ont en outre renforcé les principales mesures de blocus contre Cuba, comme le démontrent les sanctions économiques accrues et le fait que les activités commerciales et les transactions financières cubaines sont spécifiquement visées. Nous pouvons constater à quel point la politique d'étranglement contre Cuba est

suivie au pied de la lettre par la nouvelle Administration d'Obama, tout comme les administrations précédentes. Où est le changement dont on a tant parlé pendant la campagne? Quel changement? Il n'y a eu aucun changement. Pas le moindre. Au contraire, cette administration s'isole de plus en plus en s'obstinant dans sa politique impérialiste.

Nous venons d'entendre les paroles prononcées par notre collègue, le Ministre des affaires étrangères de Cuba, au nom de la digne population cubaine et de son gouvernement. Une fois de plus, il nous a dit que le blocus demeure le principal obstacle au développement socioéconomique de son pays et que le montant approximatif de ses conséquences sur l'économie cubaine était de 751 363 000 000 dollars.

En plus de ce blocus criminel, les États-Unis poursuivent leur politique de terrorisme d'État en apportant leur appui à des terroristes autoproclamés qui circulent librement dans les villes des États-Unis, planifiant et exécutant des actes de terrorisme contre le peuple et le Gouvernement cubains. De même, les États-Unis portent atteinte à la liberté et aux droits de l'homme en s'obstinant à maintenir dans leurs prisons cinq héros patriotes cubains dont le seul péché est d'avoir défendu leur patrie contre les actes terroristes commis à partir du territoire des États-Unis d'Amérique. Nous exigeons la libération immédiate de ces cinq héros antiterroristes cubains. Nous tenons à leur manifester, ainsi qu'à leur famille, notre respect et notre admiration dans cette lutte héroïque contre les terroristes qui essaient de détruire Cuba et sa révolution socialiste intangible.

Par notre vote, nous allons de nouveau exprimer notre condamnation la plus énergique du blocus imposé à Cuba et de toutes les mesures de contrainte unilatérales à caractère extraterritorial, prises en violation du droit international et des normes reconnues de libre-échange. De telles pratiques font peser une grave menace sur le multilatéralisme. Nous nous élevons également contre le recours aux mesures coercitives unilatérales, telles que les sanctions illégales contre des pays en développement, visant à empêcher ces pays d'exercer leur droit de déterminer leur propre système politique, économique et social.

Le Nicaragua votera pour le projet de résolution A/65/L.3 et appelle la communauté des nations à accompagner Cuba une fois de plus en votant pour ce projet de résolution. Ce vote sera un nouveau message

de paix, de solidarité, de respect de la Charte de notre organisation, et un message en faveur de la non-ingérence et de la non-intervention, et bien entendu, en faveur de l'arrêt immédiat et unilatéral de ce blocus cruel et inhumain.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.3. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique

du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Palaos

Par 187 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/65/L.3 est adopté (résolution 65/6).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leurs votes. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Grauls (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne considère que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Néanmoins, les lois des États-Unis, telles la loi américaine de 1992 sur la démocratie à Cuba et la loi Helms-Burton de 1996, ont étendu les effets de l'embargo imposé par les États-Unis à des pays tiers. L'Union européenne a par principe toujours été fermement opposée à des mesures extraterritoriales de ce type.

Tout en saluant la décision prise récemment par le Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions portant sur les transferts de fonds et les voyages de familles à Cuba, nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement portent atteinte à

nos relations économiques et commerciales avec Cuba. Pour résoudre ce problème, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et une action conjointe visant à protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant en Europe des conséquences de ces lois. En outre, au Sommet Union européenne-États-Unis tenu à Londres en mai 1998, un accord est intervenu sur une série de mesures, dont le but était également d'atténuer les problèmes causés par les lois extraterritoriales. Ces mesures prévoient notamment des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, l'engagement du Gouvernement des États-Unis de s'opposer à l'avenir à l'adoption des lois à caractère extraterritorial de ce type et un accord concernant les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements. L'Union européenne appelle de nouveau les États-Unis à appliquer cet accord.

La politique de l'Union européenne envers Cuba a été exposée dans une position commune en 1996. En réaffirmant la validité de cette position commune, l'Union européenne a, en juin 2008, levé les mesures politiques imposées à Cuba en 2003. Le dialogue avec les autorités de La Havane a repris sans préconditions et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination. Un dialogue politique approfondi a été engagé au niveau ministériel avec le Gouvernement cubain pour examiner des questions d'intérêt commun, y compris les droits de l'homme, question qui est au cœur de nos relations avec tous les pays tiers, y compris Cuba.

L'Union européenne réaffirme sa détermination de poursuivre un dialogue de fond axé sur les résultats avec les autorités cubaines et avec les représentants de la société civile et l'opposition prodémocratie pacifique, conformément aux politiques de l'Union européenne. L'Union européenne rappelle que les citoyens cubains ont le droit de décider en toute indépendance de leur avenir.

L'Union européenne juge encourageante la libération en cours des 52 prisonniers politiques appartenant au groupe incarcéré en 2003, et renouvelle son appel au Gouvernement cubain pour qu'il relâche sans condition tous les prisonniers politiques. Elle demande de nouveau au Gouvernement cubain d'accorder à ses citoyens les libertés et les droits civils, politiques et économiques internationalement reconnus, notamment la liberté d'expression et le libre accès à l'information, de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et, à l'issue de la

visite du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, d'inviter d'autres rapporteurs à se rendre à Cuba.

Les restrictions actuelles des droits et libertés sapent et dévalorisent les réalisations cubaines en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la politique économique intérieure cubaine entrave considérablement son propre développement économique. L'Union européenne attend donc avec le plus grand intérêt la mise en œuvre des réformes économiques annoncées par le Gouvernement cubain, et espère que ces réformes seront étendues et mises en œuvre de manière à répondre aux préoccupations essentielles de la population cubaine.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contribue aux problèmes économiques cubains qui ont des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. L'Union européenne pense donc clairement que la levée du blocus imposé par les États-Unis permettrait d'ouvrir l'économie cubaine, pour le bien du peuple cubain.

Nous réitérons notre refus de toute mesure unilatérale dirigée contre Cuba, qui serait contraire aux règles du commerce international communément acceptées. L'Union européenne exhorte les autorités cubaines à apporter de véritables améliorations dans tous les domaines que j'ai mentionnés. En dépit de ses préoccupations et critiques concernant la situation des droits de l'homme à Cuba, l'Union européenne a voté à l'unanimité pour la résolution 65/6.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Comme les années précédentes, l'Uruguay a voté pour le projet de résolution présenté par la délégation cubaine (A/65/L.3), adopté en tant que résolution 65/6, car nous estimons que l'embargo imposé à ce pays est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et qu'il enfreint les règles du droit international, notamment les normes qui régissent le commerce international ainsi que celles qui sont contraignantes pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

La position de l'Uruguay s'inscrit dans le contexte plus large de la défense du multilatéralisme, de la non-ingérence et du règlement pacifique des différends, qui sont les fondements de notre diplomatie. La République orientale de l'Uruguay a, à de nombreuses reprises, exprimé son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à

Cuba, qui nuit au bien-être du peuple cubain. Je saisis cette occasion pour le réaffirmer.

Par principe, l'Uruguay rejette et ne reconnaît pas dans sa législation nationale l'application extraterritoriale de la législation d'autres États. À cet égard, nous condamnons l'application des mesures coercitives unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba. Ces mesures constituent une forme de pression qui fait obstacle au dialogue.

En votant pour cette résolution, l'Uruguay réaffirme son attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime de règlement des différends entre les États et en tant que mécanisme efficace de promotion de la coopération internationale, des droits de l'homme, de la sécurité et de l'entente entre les peuples.

M. Solón (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Le blocus contre Cuba a échoué. Près de 50 ans après l'imposition de ce siège inhumain, le blocus, loin d'avoir isolé cette petite île et son peuple héroïque, a réveillé toute la solidarité internationale. L'exemple le plus clair de cette solidarité internationale est l'adoption, pour la dix-neuvième fois, de cette résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cent quatre-vingt sept pays, soit 97,39 % des États Membres de l'ONU, ont rejeté le blocus imposé par les forces de l'impérialisme contre un pays qui a eu le courage de s'exprimer souverainement. La résolution adoptée aujourd'hui (résolution 65/6) reconnaît la dignité, la fermeté et la résistance d'un peuple qui, face à l'adversité, n'a pas ployé le genou.

Les États-Unis, qui prétendent défendre la liberté, violent précisément ce principe fondamental avec ce blocus qui ne fait qu'attenter aux droits de l'homme du peuple cubain et générer des pertes économiques qui dépassent les 750 milliards de dollars.

Il est inadmissible de défendre l'idée qu'un État puisse avoir le droit extraterritorial d'adopter et d'appliquer une norme juridique pour régir un autre État sans le consentement de celui-ci, comme le fait la « loi Helms-Burton » bien connue. Le Congrès des États-Unis ne peut pas réglementer la vie politique d'un autre État souverain. C'est là un acte en contravention absolue avec tous les principes et tous les fondements de l'ONU.

Lors du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, nous avons été frappés d'entendre le représentant des États-Unis affirmer que le blocus

serait levé quand le peuple cubain jouirait des libertés que le Gouvernement des États-Unis considère comme appropriées, selon sa propre conception. Nous avons là une confession du Gouvernement des États-Unis, qui a admis qu'il utilisait le blocus pour imposer sa vision hégémonique au peuple cubain. Aucun pays n'a le droit d'imposer à un autre pays ses conceptions ou ses préceptes. Nous avons tous l'obligation de respecter la souveraineté de tous les États Membres de l'ONU.

La réponse de Cuba au blocus est un exemple pour toute l'humanité. Cuba a répondu par des actes de solidarité envers tous les pays du monde qui lui ont demandé son aide. Ses médecins et ses enseignants ont contribué à sauver des milliers d'âmes de l'analphabétisme, des ténèbres et de la mort, dans toutes les régions de la planète. Sa coopération avec la République sœur d'Haïti est l'exemple le plus récent de cette solidarité.

Le plus grand succès de ce blocus contre Cuba s'est révélé l'isolement des États-Unis, que nous pouvons constater ici aujourd'hui à l'Assemblée générale. L'autoritarisme, les diktats et les sanctions d'une minorité réactionnaire et impériale aux États-Unis ne pourront jamais faire plier les peuples du monde qui portent le peuple cubain dans leur cœur.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Comme par le passé, l'Angola a voté pour la résolution 65/6 qui a été présentée à l'Assemblée par le Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parrilla, dont nous saluons la présence ici aujourd'hui.

Dans sa déclaration, il nous a décrit avec éclat et netteté l'impact dévastateur des sanctions sur la population cubaine. Le résultat du vote est très éloquent. J'ai le plaisir de dire que l'Angola s'associe une nouvelle fois à la communauté internationale pour condamner l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous plaidons pour qu'il soit levé. Cet embargo, qui dure depuis un demi-siècle, constitue une violation flagrante et systématique des droits de l'homme du peuple cubain.

Année après année, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité des résolutions exhortant tous les pays, conformément aux obligations que leur imposent la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, à abroger toutes les lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur

juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Mais, malheureusement, l'embargo économique, commercial et financier à long terme imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est toujours en place, en contravention de ces résolutions et en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. L'Assemblée générale a adopté aujourd'hui une résolution – une décision vraiment très claire.

Les changements adoptés par le Gouvernement des États-Unis relativement à certains aspects de l'embargo ne sont ni pertinents ni suffisants pour réduire l'ampleur des problèmes économiques et sociaux causés par l'embargo. Il est nécessaire de continuer de progresser vers une levée de l'embargo. Nous encourageons le Gouvernement des États-Unis à poursuivre ses efforts dans un sens positif. Nous attendons avec intérêt le jour où l'Assemblée générale n'aura plus à inscrire ce point à son ordre du jour.

En respectant les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et en appliquant toutes les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée

générale, nous réaffirmons notre attachement aux normes du droit international en affirmant la nécessité d'éliminer les mesures économiques coercitives comme moyen de pression économique et politique.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'informe les membres que le vendredi 29 octobre, à 10 heures, l'Assemblée générale examinera dans cette salle le projet de résolution A/65/L.7 intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies », au titre du point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » et du point 115, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». Je rappelle aux membres que nous tiendrons le débat commun sur ces questions le mardi 23 novembre, comme il était prévu.

La séance est levée à 13 heures.